

Procès-verbal de l'élection du conseil régional d'Ile de France

L'élection des membres du conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Ile de France s'est achevée le 20 octobre 2017.

1. Rappel du nombre de sièges à pourvoir :

Pour le collège des libéraux :

6 binômes de membres libéraux titulaires ;
6 binômes de membres libéraux suppléants

Pour le collège des salariés :

2 binômes de membres salariés titulaires
2 binômes de membres salariés suppléants

2. Ouverture de la séance

Election du bureau de dépouillement :

Conformément à l'article 33 du règlement électoral, une heure avant la clôture du scrutin (20 octobre 2017 à 14h), Dominique PELCA président(e) du conseil, a invité les électeurs présents à désigner parmi eux un bureau de dépouillement composé d'un président, de deux scrutateurs et d'un suppléant.

Ont été élus :

- Eric DELEZIE en qualité de président du bureau de dépouillement,
- Dominique PELCA et Jean-Louis BESSE en qualité de scrutateurs,

3. Clôture du scrutin

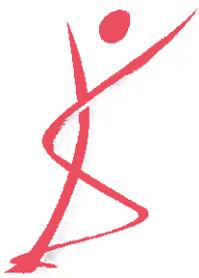
La clôture du scrutin a été annoncée par le président du bureau de dépouillement conformément aux indications figurant sur la convocation à 14h (article 36 du règlement électoral).

4. Enveloppes de vote

L'huissier en charge des élections a déposé entre les mains du président du conseil (ou de son/sa représentant(e) dûment mandaté(e) à cet effet), les enveloppes cachetées rassemblant l'ensemble des enveloppes de vote par correspondance ainsi que la liste des électeurs.

5. Dépouillement :

Le dépouillement a eu lieu sans désemparer en séance publique.



Le président du bureau de dépouillement a ensuite annoncé le nom des binômes de candidats inéligibles (article 39 du règlement électoral).

Puis il a été procédé au dépouillement.

6. Résultats :

6.1 Collège des libéraux :

Nombre d'inscrits : 78

Nombre de votants : 66

Nombre de votes valides (hors bulletins blancs et nuls) : 66

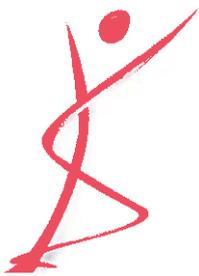
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Noms des binômes	Prénoms	Nombre de voix	Rang	Résultat
Demorand / Moreau	Anne / Jean-Marc	41	3	Elus titulaires
Lelong / Serre	Delphine / Ludwig	41	5	Elus titulaires
Martin / Pierre François	Patricia / Christian	46	2	Elus titulaires
Martineau / Laporte	Geneviève / Jean Charles	36	6	Elus titulaires
Meunier / Dandurand	Mathilde / Emmanuel	7	10	Elus suppléants
Mourault / Guerinoni	Florence / Daniel	14	7	Elus suppléants
Pege / Kepeklian	Marie-Joelle / Philippe	41	4	Elus titulaires
Pelca-Poivre / Ricciardi	Christine / Jean-Christophe	7	9	Elus suppléants
Trinquet / Charuel	Marie-Laure / Eric	48	1	Elus titulaires
Vignaux / Plazenet	Martine / Guillaume	8	8	Elus suppléants

Candidats inéligibles :

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 20 octobre 2017.

Ont été reconnus inéligibles : Aucun



Candidats élus :

L'élection est acquise à la majorité simple. Par conséquent, sont élus titulaires, les binômes de candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des sièges à pourvoir, puis élus suppléants, les binômes de candidats qui suivent dans l'ordre du nombre de voix obtenues. En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé est élu.

Sont déclarés membres titulaires :

Trinquet / Charuel

Martin / Pierre François

Demorand / Moreau

Pege / Kepeklian

Lelong / Serre

Martineau / Laporte

Sont déclarés membres suppléants :

Mourault / Guerinoni

Vignaux / Plazenet

Pelca-Poivre / Ricciardi

Meunier / Dandurand

6.2 Collège des salariés :

Nombre d'inscrits : 18

Nombre de votants : 13

Nombre de votes valides (hors bulletins blancs et nuls) : 12

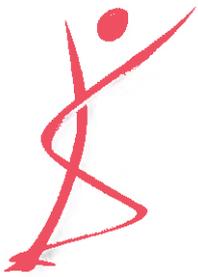
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Noms des binômes	Prénoms	Nombre de voix	Rang	Résultat
Bedel/Fausser	Monique/Christian	7	2	Elus titulaires
Letellier/Teboul	Lucienne/Florent	11	1	Elus titulaires

Candidats inéligibles :

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 20 octobre 2017.

Ont été reconnus inéligibles : Aucun



Candidats élus :

L'élection est acquise à la majorité simple. Par conséquent, sont élus titulaires, les binômes de candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des sièges à pourvoir, puis élus suppléants, les binômes de candidats qui suivent dans l'ordre du nombre de voix obtenues. En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé est élu.

Sont déclarés membres titulaires :

Bedel/Fausser

Letellier/Teboul

Sont déclarés membres suppléants :

Néant

7. Réclamations / décisions prises par le bureau de dépouillement / incidents :

La séance a été clôturée à 15h10

Le président du bureau de dépouillement

Eric DELEZIE

SIGNATURE

Dominique PELCA

SIGNATURE

Jean-Louis BESSE

SIGNATURE

ANNEXE :

- Bulletins blancs et nuls ainsi que les enveloppes non réglementaires et contresignés par les membres du bureau de dépouillement. Chacun de ces bulletins annexés porte mention des causes de l'annexion ;
- Copie de la liste d'émargement des électeurs ;
- Liste distinguant les binômes de candidats éligibles de celle des binômes de candidats inéligibles.